

ASSEMBLÉE NATIONALE

RELATIVE À L'ORGANISATION, À LA GESTION ET AU FINANCEMENT DU SPORT
PROFESSIONNEL - (N° 2797)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 279

présenté par

M. Viry, Mme Lingemann, M. Bodart, M. Bruneau, M. Bataille, M. Lenormand, M. Mazaury,
M. Molac, Mme Sanquer et M. Taupiac

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 1ER DA, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
